

Fini les sacs jaunes, place au bac !



Un bac jaune a été déposé devant votre logement.

Ce bac va remplacer les sacs jaunes que vous utilisiez pour le tri sélectif. Bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques, papier et petits cartons sont à déposer **sans sac**, dans le bac. Merci de ne pas laisser ce dernier sur l'espace public.

Pourquoi ce changement ?

Un agent de collecte ramasse jusqu'à 4 000 sacs jaunes par tournée soit plus de 5 tonnes par jour. Pour éviter les problèmes de santé liés à ce mode de collecte, Rennes Métropole a fait le choix de doter de bacs les 85 000 foyers qui utilisaient les sacs jaunes.

La mise en place de la collecte par bac engendre une augmentation du temps de collecte qui nécessite une réorganisation du service en 2017.

Pour vous, ça change quoi ?

Nous vous invitons à sortir votre bac **uniquement quand il est plein**. Les jours de collecte des déchets recyclables restent inchangés.

À partir du 1^{er} juillet 2017, la collecte des déchets recyclables aura lieu tous les 15 jours, ceci afin d'éviter une hausse du coût du service.

Il vous reste des rouleaux de sacs jaunes ?

Vous pouvez les rapporter dans votre mairie et en déchèterie (liste complète des points de dépôt sur metropole.rennes.fr ou auprès du numéro vert).

Pour toute question ou demande :

Foire aux questions

→ Mon bac jaune est trop petit ?

Nous vous invitons à contacter le N° vert « Infos déchets » afin de faire le point sur votre production de déchets recyclables.

→ Mon bac jaune est trop grand ?

Le bac paraît grand car il est prévu pour une collecte par quinzaine et doit accueillir tous les emballages plastiques à partir du 1^{er} juillet 2017. À titre d'information, pour 4 personnes au foyer, Rennes Métropole attribue un bac de 240 litres.

→ À partir de quand puis-je présenter mon bac jaune à la collecte ?

Le bac jaune peut être présenté à la collecte dès sa livraison.

→ Jusqu'à quand puis-je utiliser les sacs jaunes qui me restent ?

Les sacs jaunes seront collectés jusqu'au 1^{er} juillet 2017. S'il vous reste des rouleaux de sacs jaunes, vous pouvez les restituer à la mairie, sur les déchèteries et plateformes de végétaux ou à l'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole.

→ Puis-je mettre les sacs jaunes dans le bac jaune ?

Non. Les emballages recyclables et le papier sont à déposer en vrac dans le bac jaune.

→ Est-ce que mon bac jaune peut rester dehors, sur le domaine public ?

Non, après la collecte, le bac doit être rentré sur le domaine privé, comme c'est le cas de votre bac d'ordures ménagères.

→ Pourquoi demander à ne sortir le bac que quand il est plein ?

Des bacs sortis moins souvent, c'est un camion qui s'arrête moins longtemps dans votre rue. Les trottoirs sont moins encombrés, le passage de la benne est moins gênant pour les riverains.